



Le 24 juin 2019

Affaire suivie par :
Laurence AUFFRET-DEME
Directrice de Cabinet
Tel.: 01.30.13.76.50
l.auffret-deme@mairie-laverriere.fr

Monsieur Pierre BEDIER
Président du Conseil Départemental
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES

Objet : demande de passage du bus PMI

Monsieur le Président,

Le Département a opéré une modification de sa politique en direction de la Protection Maternelle Infantile ayant pour conséquence la fermeture de ce service sur la commune de La Verrière. Puis il a arrêté la navette qui permettait aux parents d'emmener leurs enfants à la PMI de Maurepas.

Aujourd'hui, nous sommes alertés quotidiennement par les Directions d'écoles et différents partenaires d'une dégradation sanitaire, des problèmes de vue, des troubles de l'audition ou du langage, un déficit de suivi de la vaccination. Les mesures de prévention médicales, de dépistage des handicaps, de soutien et de conseil aux parents en matière de sommeil, d'éveil, d'alimentations sont fondamentales mais malheureusement insuffisamment dispensées avec la restructuration des PMI. Cet éloignement de l'offre pédiatrique est préjudiciable à la santé des enfants et à leur développement.

Aussi afin de maintenir une offre satisfaisante de service public, nous souhaitons que les enfants Verriérois et leurs familles puissent bénéficier de consultations itinérantes avec le dispositif bus PMI. Seule une proximité peut assurer correctement une surveillance efficace du développement physique, psychomoteur et affectif du jeune enfant, j'en suis convaincue, l'expérience le démontre.

Si l'absence de médecins sur notre ville pose des difficultés certaines, la spécificité d'action d'une PMI est irremplaçable. Au vu de la situation exceptionnelle qui est la notre, avec les familles, nous souhaitons que notre demande soit entendue.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuse salutations.

Nelly DUTU,

Maire de La Verrière